

COMITE SYNDICAL  
LUNDI 01 DECEMBRE 2003  
CONSEIL GENERAL

**PRESENTS :**

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Alain FRERE, Vice-Président, Maire de Tourrette-Levens.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.
- Monsieur Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Madame Marcelle PASTOR, Adjoint au Maire de St Sauveur/Tinée.
- Madame Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.
- Monsieur Auguste VEROLA, Conseiller Général.

**REPRESENTES :**

- Monsieur Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Député.
- Madame Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Eric PAUGET, Conseiller Général.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiery.
- Madame Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.
- Madame Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

**ABSENTS :**

- Maître José BALARELLO, Vice-Président du CG, Sénateur.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du C.G., Maire de La Tour.
- Monsieur Charles Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIERY / SOSPEL / TENDE / THORBONC / VALBERC / VALDEBLORE / VILLARSURVAR

**ABSENTS (suite) :**

- Monsieur Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore.
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de St Etienne de Tinée.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Madame Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Madame Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes.
- Monsieur Edgard MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Monsieur Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.
- Madame Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque.
- Madame Simone RAYBAUD, Adjoint au Maire de Saint Cézaire sur Siagne.

**EXCUSES :**

- Madame Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Claudine LAURIERE, Conseiller Général.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- Mme LEGENDRE, Directeur Général Adjoint du Conseil Général.
- Mme VAUDOUR, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général.
- M. TREHIN, Payeur Départemental.
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Budget supplémentaire 2003
- 2 - Orientations budgétaires 2004
- 3 - Remplacement du logiciel de gestion des élèves et du matériel informatique
- 4 - Indemnité de sujétions spéciales de direction d'enseignement artistique au Directeur Général
- 5 - Questions orales
- 6 - Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 18h00 en remerciant l'ensemble des membres présents.

**1 - Budget supplémentaire 2003**

Le Président donne lecture du budget supplémentaire du Syndicat pour l'année 2003. Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le Budget Supplémentaire 2003 du Syndicat qui se présente comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	Fonctionnement .....	10 800.00 E
	Investissement .....	5 000.00 E
	<b>Total</b>	<b>15 800.00 E</b>
<b>RECETTES :</b>	Fonctionnement .....	10 800.00 E
	Investissement .....	5 000.00 E
	<b>Total</b>	<b>15 800.00 E</b>

**LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003 EST VOTE A L'UNANIMITE**

**2 - Orientations budgétaires 2004**

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

Il propose un budget 2004 du Syndicat Mixte s'élevant à 1 348 830 euros.

**PARTICIPATIONS 2004 :**

<b>CONSEIL GENERAL</b>	: 863 250 E	(863 000 E en 2003)
<b>COMMUNES</b>	: 340 E / An et Enfant	(330 E en 2003)
<b>ELEVES</b>	: 220 E / An	(215 E en 2003)

**BUDGET PREVISIONNEL 2004 : en EUROS**

	BUDGET 2003	BUDGET 2004
<b>RECETTES</b>	1 339 500.00	1 348 830 E
Part. C.G.	863 000.00	863 250 E
Part. Communes	197 000.00	200 000 E
Part. Elèves	164 000.00	170 000 E
Autres participations	115 500.00	115 580 E

	BUDGET 2003	BUDGET 2004
<b>DEPENSES</b>	1 339 500.00	1 348 830 E
Charges de fonctionnement	244 200.00	225 100 E
Frais de personnel	1 077 700.00	1 096 300 E
Amortissement	8 500.00	8 500 E
Divers Impôts/Remboursement	9 100.00	18 930 E

Le Président clôt la discussion budgétaire pour un budget prévisionnel 2004 s'élevant à 1 348 830 euros.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**



### 3 - Remplacement du logiciel de gestion des élèves et du matériel informatique

Le Président informe l'assemblée que la gestion informatique de l'Ecole Départementale de Musique des A.M. (fichiers élèves, professeurs, matériel, emplois du temps, etc...) s'effectuent depuis 1990 sur un logiciel "Q&R" fonctionnant en réseau sur DOS. A cette époque, l'étude et la mise en oeuvre de cet outil de gestion avaient été réalisées par le service informatique du Conseil Général.

Aujourd'hui, l'Ecole Départementale est confrontée à de graves problèmes de vétusté (panne à répétition du matériel, impossibilité de trouver des pièces de rechange, absence de suivi des logiciels utilisés, etc...). Il conviendrait de remplacer ce logiciel par un autre plus performant.

Le Président propose de tester sur un poste informatique, le logiciel "Allegro" adapté aux conservatoires, académies et écoles de musique et permettant de répondre à tous les problèmes de gestion des établissements d'enseignement artistique. Les études permettent de prévoir une dépense de l'ordre de 3 600 euros (le logiciel Allegro 2003 et 1 poste informatique).

En fonction du résultat obtenu et dans un souci de perfectionner le service, il sera envisagé une étude pour remplacer le matériel informatique devenu obsolète (7 postes et le réseau), le Président proposant de solliciter des aides financières auprès Conseil Général pour le remplacement de ce matériel.

Le Comité approuve la réalisation de cette opération et charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

#### APPROUVE A L'UNANIMITE

### 4 - Indemnité de sujétions spéciales de direction d'enseignement artistique au Directeur Général


Le Président rappelle que le Comité Syndical du 26/03/2003 a décidé de revaloriser le régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte.

Il propose d'attribuer au Directeur Général le régime de l'Indemnité de Sujétions Spéciales de Direction d'Etablissement d'Enseignement Artistique (I.S.S.) alloué aux agents relevant du cadre d'emploi des directeurs d'établissement artistique titulaires ou non titulaires conformément aux décrets n°91-875 du 06/09/91 (JO du 07/09/91) et n°2002-47 du 09/01/2002 (JO du 11/01/2002).

Cette indemnité fixée sur la base du taux moyen annuel par agent est de 2 748,96 euros et il propose de l'allouer à 80 % au Directeur Général (cadre A) non titulaire.

Les membres du Comité soulignent la qualité du travail effectué par M. BRUN et son implication dans la vie de l'Ecole. En conséquence, il est décidé d'attribuer 80 % du taux moyen annuel de l'I.S.S. au Directeur Général. Les modalités de versement seront fixées par arrêté du Président du Syndicat Mixte.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE



5 - Questions orales : néant

6 - Dossiers divers

- Bilan du Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte a obtenu le financement du Conseil Général pour l'opération "Valorisation des Orgues de la Roya-Bévéra" permettant la réalisation du 2ème Festival International d'Orgue créant ainsi un événement culturel et musical autour du patrimoine instrumental des orgues des vallées de la Roya-Bévéra.

En août 2003, ont été programmés 8 concerts dans les communes de Tende, Saorge, La Brigue, Sospel, Fontan, Breil sur Roya, Airole, Vintimille (les communes italiennes prenant en charge directement les dépenses occasionnées par leur manifestation) par des artistes de renommée internationale.

M. MARY, Conseiller Général du canton de Breil sur Roya, se dit très satisfait par ce Festival et demande qu'on laisse le soin aux Conseillers Généraux de la Roya-Bévéra d'informer par courrier les maires des communes concernées par ces manifestations.

Vu le succès remporté, M. FRERE, Vice-Président délégué à la culture du Conseil Général, souhaite que cette opération se renouvelle l'été prochain. Le Festival d'Orgue pourrait très bien s'inclure dans la programmation des soirées estivales organisées par le Conseil Général et sa promotion s'effectuerait au travers des estivales.

M. FRERE rappelle combien il est important de développer les relations entre notre département et les provinces italiennes.

Mme PASTOR, Adjointe au Maire de St Sauveur sur Tinée, regrette que l'Ecole Départementale n'organise plus les Nocturnes musicales du Haut Pays car en période estivale, il y a un nombre important d'animations.

Le Président rappelle que l'Ecole Départementale a présenté en 2002, une saison musicale hivernale sur l'ensemble de son secteur d'activité. Il a été constaté que le public n'était pas assez nombreux en cette période de l'année. De plus, il avait fallu solliciter une aide supplémentaire du Conseil Général car cette opération nécessitait un budget de fonctionnement. Or, il n'est pas prévu aujourd'hui de reconduire cette opération.

- Ouverture expérimentale d'un atelier théâtre

Le Président indique que le projet d'ouverture d'atelier théâtre sur le canton de Saint Etienne de Tinée a permis à l'Ecole Départementale de Musique d'expérimenter une ouverture pédagogique vers l'expression orale.

Ces ateliers dispensés par Mme CLARY ont bien débuté et fonctionnent sur le centre de Saint Etienne de Tinée :

- 6-9 ans : 12 élèves
- 9-11 ans : 10 élèves
- 6ème-5ème : 17 élèves

L'intervenante prévoit une audition de ses élèves en février 2004.

Les droits d'inscription ainsi que la participation communale sont identiques à ceux appliqués par l'Ecole Départementale.

- Bilan rentrée scolaire 2003-2004

M. BRUN indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Il s'agit d'une bonne rentrée avec de nombreux élèves et surtout beaucoup de nouveaux. Il rappelle que les recrutements des nouveaux enseignants en septembre a permis de répondre à la demande.

- Documents remis aux membres du comité :

- Ventilation des horaires d'enseignement hebdomadaire et des élèves par canton

- Bilan d'activités musicales 2002-2003

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant le Conseil Général et l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 08/12/2003

LE PRESIDENT  
Jean THAON  
Conseiller Général

